Trente-et-unième Année. — N° 173 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MARDI 22 JUIN 1886

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 21 JUIN 1886

La Campagne Électorale

EN ANGLETERRE

Les partis se préparent en Angleterre à la lutte mémorable qui doit décider du sort du *Home rule*. Tous les chefs ont à peu près pris position et la physionomie du champ de bataille électoral est clairement dessinée. A en jugerd'après les seules apparences, les chances ne semblent guère favorable à M. Glasdtone. Le « grand vieillard » a contre lui d'abord tout l'état-major des tories, puis, dans son propre parti, le *leader* des radicaux, M. Chamberlain, enfin tous ses anciens lieutenants, les chefs les plus en vue des wighs, lord Hartington, M. Goschen, lord Derby, etc. Seul, un petit groupe d'amis, lord Roseberry, lord Grandville, lord Spencer, lord Aberdeen, le vice roi actuel de l'Irlande, est resté fidèle à la fortune du premier ministre. En outre, tous les grands organes de l'opinion combattent ses projets avec un rare acharnement. A Londres, il n'y a que le *Daily News* qui ait le courage de défendre sa politique irlandaise.

Il semblerait donc que le *Home rule* est définitivement condamné et que la défaite de M. Gladstone est inévitable. Mais toute cette opposition si formidable extérieurement ne doit pas faire illusion sur le véritable état des choses. M. Gladstone a contre lui la presse, l'armée, la noblesse, la magistrature, les propriétaires fonciers, mais il lui reste encore assez pour contrebalancer toutes ces affluences coalisées. Il lui reste, d'abord, le prestige de son nom et de sa personne, et ce prestige est encore si puissant sur le peuple anglais qu'il pourrait suffire à lui rallier la victoire. « Moi seul et c'est assez. »

Il lui reste ensuite le gros du parti libéral, en dehors des classes que nous avons énumérés plus haut. Si quelques-uns des chefs se sont séparés bruyamment de M. Gladstone, il n'est rien moins que probable qu'ils soient suivis dans ce schisme par leurs électeurs. La majorité du parti ne l'a nullement abandonné. Enfin, il reste à M. Gladstone l'appui de M. Parnell, et les bataillons irlandais sont assez compacts, assez nombreux pour exercer une influence prépondérante et décisive. M. Gladstone a conscience, d'ailleurs, des forces immenses, quoique cachées encore, qu'il a derrière lui. Dans son dernier et admirable discours prononcé à la Chambre des Communes, il a lancé à ses adversaires ce fier défi : « Messieurs, vous avez le pouvoir, vous avez la fortune, vous avez le rang, vous avez l'organisation. Qu'avons-nous ? Nous croyons avoir le cœur du peuple ? » Eh bien, M. Gladstone pourrait bien avoir raison. Il serait digne dans tous les cas du peuple anglais de ne pas faire mentir cette généreuse prédiction.

Un autre avantage marqué de M. Gladstone sur ses adversaires, c'est que lui seul se présente au scrutin avec un drapeau franchement déployé, un programme net et précis, un mot d'ordre accessible à la foule. Les unionnistes, au contraire, ne s'entendent que pour rejeter le *Home rule*, mais chacun d'eux a sa panacée qui n'est pas celle du voisin. Ce que veut lord Salisbury n'est pas précisément ce que désire lord Hartington, et les projets de ce dernier n'ont qu'un lointain rapport avec ceux de M. Chamberlain. Or, les foules vont d'instinct à ce qui est clair et facile à comprendre ; les solutions compliquées et embrouillées leur répugnent. Sous ce rapport, les adversaires du *Home rule* se trouvent, à l'égard de ses partisans, dans une position de notable infériorité et qui diminue beaucoup leurs chances de succès.

Au reste, quelle que soit l'issue du prochain scrutin, la question de l'autonomie irlandaise aura fait, nous en sommes persuadé, un pas considérable et décisif. On ne peut plus revenir en arrière; le vieux système de la compression est définitivement jugé et condamné. Même si M. Gladstone était battu, les conservateurs seraient obligés de continuer et d'achever sa politique. Il y a, en politique, des nécessités inéluctables, contre lesquelles il ne sert de rien derégimber. Quand, une fois, une grande idée est entrée dans la conscience publique, tôt ou tard il faut qu'elle en sorte et qu'elle aboutisse. *Fata viam invenient...*

NOUVELLES DU JOUR

Le prince Jérôme

Dans une lettre adressée au *Figaro*, le baron Brunet, secrétaire du prince Napoléon, déclare que la publication de la correspondance adressée par M. Caponi, à un journal italien n'a pas été « provoquée » par le prince Napoléon.

L'authenticité du langage prêté au prince n'est pas contestée.

Le prince Victor

On lit dans l'*Autorité :*

« Le prince Victor Napoléon est complètement remis de l'accident dont il a été victime.

» On était très inquiet en Italie sur les complications qui pouvaient survenir et S. M. le roi d'Italie avait fait prendre directement des nouvelles de la santé du prince Victor. »

La loi de proscription au Sénat

Paris, 20 juin. — Voici les noms des orateurs qui se sont fait inscrire pour prendre part à la discussion de l'expulsion des Princes au Sénat.

Parleront en faveur du texte voté par la Chambre : MM. Journault, Maze, Clamageran et Marion.

Parleront contre tout projet d'expulsion : MM. Voisins-Lavernière, Léon Renault, Bardoux, de Ravignan, Lacombe, de Pressensé et Dupré.

Il faut, en outre, prévoir l'intervention de M. Bérenger, rapporteur, et probablement aussi celle de M. Jules Simon, tous deux opposés à l'expulsion.

M. de Freycinet parlera au nom du Gouvernement.

La discussion prendra au moins deux séances.

Le vote du projet adopté par la Chambre, reste toujours certain à une majorité de dix à vingt voix.

La notification de la loi d'expulsion aux princes

Nous recevons la dépêche suivante de l'un de nos correspondants particuliers de Paris :

Paris, 20 juin. (*Par fil spécial*). — On n'a pas oublié qu'au lendemain du vote de la loi d'expulsion à la Chambre, le gouvernement faisait dire par ses organes officieux que notification ne serait pas faite aux princes de la mesure prise contre eux, la promulgation de la loi devant être, dans l'esprit de M. de Freycinet, un avertissement suffisant.

Mais l'explosion de sympathie à l'adresse du comte de Paris qu'a fait naître le vote du 11 juin, sympathie exprimée par un nombre considérable de personnes venues pour s'inscrire à l'hôtel Galliera et le chiffre à peine croyable des lettres reçues a fait craindre au gouvernement qu'une manifestation beaucoup plus éclatante se produirait à Eu. On conçoit combien les proscripteurs redoutent une protestation de cette nature dont le retentissement pourrait avoir dans le pays tout entier, les conséquences les plus graves et les plus imprévues, ainsi qu'à l'étranger.

Aussi pèse-t-on au président du conseil le désir de brusquer les choses. Tous ses efforts tendront à écourter les débats au Sénat de manière que le vote soit rendu dans la même journée c'est-à-dire lundi soir ; mais que la discussion soit close ce jour-là ou se prolonge jusqu'à mardi, M. de Freycinet, sans attendre que le *Journal officiel* ait parlé, enverrait immédiatement notifier la loi à M. le comte de Paris et au duc d'Orléans au château d'Eu en engageant le premier à quitter sur le champ le territoire français.

Tel est l'expédient auquel le gouvernement aurait recours pour se tirer de ce pas difficile, mais ce n'est encore qu'un projet qui peut de nouveau se modifier suivant la tournure que prendra la discussion demain au Sénat.

L'admission à Saint-Cyr. — Le prince Henri d'Orléans.— Un incident de l'examen.

On sait que les candidats à Saint-Cyr qui, par parenthèse, étaient cette année au nombre de dix-huit cents, viennent de subir la première partie de l'examen, consistant en épreuves écrites.

Parmi ces jeunes aspirants à l'épaulette se trouvait le fils aîné du duc de Chartres, le prince Henri d'Orléans.

Très modestement, il avait pris sa place à côté d'un camarade venu de province qui, ignorant absolument son nom, le traitait avec une sympathique familiarité.

Le voyant un peu troublé et comme hésitant à commencer sa composition, il l'exhorta même à prendre courage.

— Oui, lui dit le prince, vous avez raison. Le sujet que nous avons à traiter est si intéressant : la France au-delà des mers!

Et, prenant la plume, il abattit d'arrache-pied son travail.

Au repos, les compositions remises, la conversation s'engagea d'une façon plus intime entre les deux jeunes gens.

Vous m'avez vu hésitant tout à l'heure, découragé ! Oui, c'est que cette composition qui me va si droit du cœur, je viens peut-être de l'écrire pour rien. Et cependant avec quelle satisfaction j'ai retracé les exploits de nos navigateurs, l'histoire de nos colonies ! Je me suis beaucoup étendu sur le Tonkin, j'ai longuement parlé de Garnier, de Rivière, de tous ces héros modernes ! Si j'avais eu la libre disposition de mon esprit, j'aurais fait de la meilleure besogne.

— Si vous avez écrit tout ce que vous me dites avec cet enthousiasme, avec ce sentiment patriotique, répliqua son interlocuteur au prince, vous avez fait une très bonne composition, et vous serez admis.

— Alors que je serais admis aux épreuves, riposta en soupirant le prince d'Orléans, je n'en serais pas moins finalement repoussé.

Et comme on lui manifestait une nouvelle surprise il dévoila son incognito.

— Vous êtes bien heureux, monsieur, ajouta-t-il, vous avez l'épaulette, vous servirez dans l'armée française. C'était mon rêve, mon ami!

Et suffoquant, les yeux remplis de larmes, le prince Henri d'Orléans, le fils de Robert le Fort, serra la main de cet ami d'un moment qui n'était pas moins ému que lui.

Les inondations en Hongrie

Vienne, 20 juin. — Une dépêche de Budapesth annonce les inondations désastreuses de la Temes et de la Bega. Environ 50,000 acres de blé et de chanvre sont sous l'eau et des récoltes sont perdues.

Deux villages ont été totalement détruits et Temewrs est partiellement inondé.

Les élections des candidats libéraux anglais

Londres, 20 juin, 1 h. 15 matin. — La *Pall Mall Gazette* fait appel à toutes les classes de la société pour les engager à souscrire en vue de créer un fonds auquel on donnera le nom de *People's Pence (Denier du Peuple)* et qui servira à couvrir les frais de l'élection des candidats libéraux du parti Gladstone.

Le journal anglais dit que la création de ce fonds est rendue nécessaire par le manque d'argent des partisans de M. Gladstone, les membres des classes riches étant unionistes. Le fonds sera finalement mis à la disposition de M. Gladstone.

Incendie à Decazeville. — Cinq victimes

Decazeville, 20 juin. — Un immense incendie a éclaté la nuit dernière à Decazeville.

Cinq personnes ont péri dans les flammes; on en ignore la cause.

Ce sinistre doit être attribué à la malveillance.

Cet incendie est vivement commenté ici, en raison du verdict rendu dans la journée à Rodez.

Le ministre de la guerre à Limoges

Limoges, 20 juin. — Le train ministériel est arrivé à Limoges à 2 h. 40. M. Boulanger était attendu à la gare par les autorités. Le ministre s'est rendu ensuite au champ de Juillet pour assister au concours de gymnastique.

Congrès eucharistique de Toulouse

Toulouse, 20 juin. — Voici la réponse de S.Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, à la nouvelle lettre de M. le ministre des cultes, en date du 17 juin, relative au congrès eucharistique.

Toulouse, 18 juin 1886.

Monsieur le ministre,

L'exemplaire du fac-similé que vous avez bien voulu me communiquer est *évidemment* l'œuvre d'un faussaire qui a cherché à vous rendre victime d'une *mystification. Le seul horaire vrai*, est celui que j'ai eu l'honneur de vous adresser, avec ma lettre du 10 juin.

Vous ne serez donc pas surpris si nous nous y conformons, sous mon entière responsabilité.

Veuillez agréer, etc.

+ Florian, cardinal Desprez, archevêque de Toulouse.

Toulouse, 20 juin, 11 h. soir. — Le congrès eucharistique s'est ouvert ce soir à 8 heures au milieu d'une grande affluence de monde, malgré l'interdiction arbitraire de M. Goblet. Aucun incident ne s'est produit. Mgr Mermillod, qui devait présider, n'a pas pu y assister; il était retenu par une légère indisposition.

Le parti ouvrier anglais et le « Home rule »

Les deux représentants du parti ouvrier anglais M. Joseph Arch et M. Leicester, dont l'élection au Parlement avait été si remarquée, viennent d'adresser « aux ouvriers et artisans anglais » une proclamation qui a été approuvée par le parti ouvrier tout entier. Cette proclamation se prononce catégoriquement en faveur du *Home rule*. Nous y lisons, entre autres, le passage suivant :

Compagnons, ne vous laissez pas égarer par ces *schiboleths* trompeurs d'union, d'unité de l'empire, et autres formules semblables. L'empire britannique n'est pas démembré et désuni, mais il est, au contraire, fortifié et consolidé par le fait qu'il possède 23 Parlements autonomes. Pourquoi l'Irlande ne ferait-elle pas le vingt-quatrième ? Le projet de M. Gladstone produirait la véritable union — celle des cours — entre l'Angleterre et l'Irlande contre l'amour de l'anarchie, de la destruction et de la haine, maintenue par les bayonnettes et la répression pendant les 80 dernières années.

Il n'est pas douteux que les voix du parti ouvrier favorables à l'Irlande ne pèsent d'un grand poids dans la balance du prochain scrutin.

Courses d'Auteuil

Paris, 20 juin.— Prix de Reugny, 1e *Gisors*, 2e *Printemps*, 3e *Verdier;* prix des Tilleuls : 1e *Rataplan*, 2e *Maaman*, 3e *Agenda* ; prix de Wild Monarch: 1e *Fabius*, 2e *Galantin*, 3e *La Vigne*; prix de Magenta : 1e *Sobriquet*, 2e *Guillaume Tell*, 3e *Wail*; prix du Vieux Rouen : 1e *Fraîcheur*, 2e *Révélation*, 3e *Œil*.

Courses de Taureaux

Nîmes, 20 juin. — Les courses de taureaux ont été des plus émouvantes. Le quadrille d'espagnols s'est surpassé, mais Michel Novare a été roulé et ses vêtements lacérés. Il a reçu un terrible coup de corne dans le flanc qui a failli le tuer raide. On croit néanmoins qu'il en guérira.

ORGIE DE RÉPRESSION

« On n'a pas coupé assez de têtes en 1793 », a dit, en pleine Chambre, il y a trois semaines, un député de la majorité.

« Il faut en finir, disait l'autre jour M. Madier de Montjau ; débarrassons-nous de ceux qui nous gênent ! »

En vertu de ce principe, simple et commode, la Chambre a voté l'expulsion des princes, qui sont devenus gênants pour la République.

Et maintenant la presse de cabinet opportuniste demande qu'on bâillonne les journaux d'opposition, qui gênent considérablement nos gouvernants par leurs révélations et leurs critiques.

Est-ce tout ? N'y a-t-il pas autre chose qui gêne nos seigneurs et maîtres, les jacobins ?

Les fonctionnaires intègres qui surnagent çà et là au-dessus de l'administration nouveau modèle, sont parfois bien gênants avec leurs scrupules et leur répugnance à se prêter à certaines besognes malpropres !

Dans sa sagesse, le groupe républicain le plus important de la Chambre — l'union des gauches — a décidé d'insister vigoureusement auprès du ministère, pour obtenir à brève échéance une nouvelle épuration des fonctionnaires.

Les princes expulsés, la presse bâillonnée, les fontionnaires épurés, les jacobins se trouveront plus à l'aise. Ils se seront donnés de l'air, comme on dit.

A ceux qui reprocheraient au gouvernement d'être sous la domination du conseil municipal de Paris et de se faire le très humble valet des fantaisies radicales ou communardes. M. de Freycinet pourrait répondre :

— Voyez pourtant comme le gouvernement est fort ! il a expulsé les princes qui lui faisaient ombrage, et bâillonné la presse conservatrice ! »

Les coups de Bourse, les tripotages, les opérations véreuses, les faveurs scandaleuses, les iniquités et les violences de tout genre ne pouvant plus être signalés par les journaux, sous peine de poursuites judiciaires, d'amendes et de prison, les cosmopolites qui encombrent les emplois de la République se livreraient avec plus de confiance aux opérations délicates auxquelles les inclinent leur nature et leur génie spécial des affaires.

Mais il est à craindre que la presse indépendante ne supporte pas facilement le bâillon.

Et puis, il y a les corps électifs.

Comment les épurer ceux-là ? Sans doute, les jacobins ont la ressource des révocations de maires et des invalidations de députés et de sénateurs ? Mais si le suffrage universel s'entête à ne plus vouloir nommer de jacobins.

C'est le suffrage universel qui devient gênant. Comment s'en débarrasser ? Voilà un sujet d'études pour les fortes têtes du parti.

Il est certain que les rapports entre le gouvernement et le suffrage universel deviennent de plus en plus tendus.

An 4 octobre dernier, il ne s'en est pas fallu de beaucoup que ledit suffrage envoyât le parti rouler dans le fossé.

Les prochaines élections au Conseil général accentueront certainement le conflit.

Le nombre des gens qui gênent le jacobinisme et qui sont gênés par lui, va sans cesse en augmentant. Il n'est pas téméraire d'affirmer qu'à l'heure actuelle, ils sont bien près de former la majorité, s'ils ne la forment pas déjà.

Mais alors, que va-t-il se produire !

Une chose bien simple : c'est que les « gêneurs » se trouvant les plus nombreux et les plus forts, enverront promener la radicaille et débarrasseront définitivement le pays de leur gouvernement néfaste.

Expulsez, jacobins, à votre aise; épurez, proscrivez, bâillonnez ; livrez-vous à une orgie de répression. Vos jours sont comptés. Vous « gênez » la France, et la France ne se laisse pas gêner longtemps.

MM. Lockroy et Goblet à Amiens

Les traités de commerce. — Les tarifs de chemins de fer. — L'exposition de 1889

Amiens, 20 juin. — M. Lockroy et M. Goblet sont arrivés ce matin, à midi 15. Sur le quai, attendant les ministres, se tenaient le Préfet, le Maire d'Amiens avec le Conseil municipal, les généraux Vilmette et Delloye, les membres de la Chambre et du Tribunal de commerce, la Cour d'appel, le Tribunal civil, tous les fonctionnaires et les officiers supérieurs de la garnison. La réception a eu lieu à la gare.

Le préfet a présenté les fonctionnaires, le maire a présenté le Conseil municipal, le commandant du 2e corps a présenté les officiers.

M. Lockroy a répondu à chacun.

Une foule considérable attendait à la gare.

Une compagnie de pompiers faisait le service d'honneur. La musique a exécuté la *Marseillaise*.

Le cortège officiel, escorté d'un piquet de chasseurs à cheval, s'est rendu à la Chambre de commerce réunie en séance solennelle.

Le président a exposé à M. le ministre du commerce les doléances de l'industrie picarde. Il a demandé qu'il n'y ait pas de nouveaux traités de commerce après 1893 et réclame un contrôle plus sévère des tarifs de chemins de fer et la classification des marchandises par la compagnie.

M. Lockroy a répondu qu'il se félicitait du relèvement de certaines industries, telles que celles du velours et de la laine ; quand à la jute, le ministre croit pouvoir promettre la répression de la fraude étrangère sur les sacs de jute.

En ce qui concerne les tarifs de chemins de fer, une grande réserve lui est imposée sur cette question, car elle est du ressort de son collègue des travaux publics. M. Lockroy a exprimé néanmoins le vœu que les compagnies écoutent favorablement les réclamations du commerce et de l'industrie.

Le ministre a protesté contre la qualification de libre-échangiste; il a déclaré qu'il ne se rattachait à aucune école car il ne croyait pas que les maux de l'industrie pussent être guéris par des formules ou des préceptes. Il emprunterait tantôt au libre échange, tantôt à la protection, des armes pour la production nationale.

En terminant, M. Lockroy a réclamé tout le concours de la Chambre de commerce pour l'exposition universelle de 1889 où l'industrie française devra une fois de plus affirmer sa supériorité et soutenir le renom de la France. Après la séance, la Chambre de communes a offert un lunch aux ministres.

Amiens, 20 juin. — Les ministres ont visité ensuite l'exposition industrielle ouvrière organisée par la Société industrielle d'Amiens et l'exposition de la Société d'horticulture. Ils sont arrivés à trois heures au cirque Longueville pour la distribution des prix de la Société industrielle.

L'INSTRUCTION DES JEUNES FILLES

Voici qu'il nous vient des alliés inattendus dans la guerre que nous faisons aux programmes actuels de l'enseignement des jeunes filles. Le *Petit Journal* écrit :

Le mouvement qui s'est produit depuis la guerre a une très grande valeur sociale; les jeunes filles sont élevées de manière à devenir réellement des compagnes, des associées pour leurs maris.

Leur instruction est à la fois intellectuelle et pratique; pour les examens dits de seize ans, ceux que toutes les jeunes filles se font un point d'honneur de passer, il faut savoir l'histoire, la géographie, l'arithmétique, une langue étrangère, la musique, le travail manuel.

Les examens sont sérieux et, on peut le dire, le diplôme a une réelle valeur.

Il y a cependant un point sur lequel nous croyons devoir attirer l'attention. Nous voulons parler de ce que l'on appelle l'instruction civique.

On pose quelquefois à des fillettes de seize ans des questions qui nous paraissent non seulement embarrassantes mais indécentes.

Ces enfants ont la grande, l'inappréciable qualité de la naïveté ; elles ne connaissent rien de la vie; elle ne soupçonnent pas le mal, à part quelques exceptions très rares.

Il est donc très important de ne pas leur donner des idées malsaines. C'est ce que l'on ferait certainement si l'on continuait à donner aux jeunes filles des notions complètes sur la vie civile.

Qu'on leur fasse connaître la constitution de la famille, les droits des parents, les devoirs des enfants; qu'on les initie à l'organisation parlementaire et administrative, je n'y vois pas grand inconvénient, bien que les fillettes de seize ans doivent vite oublier ce qu'elles ont appris sans le comprendre; mais il faudrait restreindre cet enseignement dans les généralités, sans quoi l'on s'exposerait à donner aux jeunes filles des détails qui ne sont pas de leur compétence.

Ces réflexions nous sont suggérées par des questions qui ont été posées à plusieurs reprises pendant la session actuelle des examens pour l'obtention du brevet de capacité.

Le professeur a demandé :

« Mademoiselle quelles sont les causes du divorce?»

A chaque fois la jeune fille a balbutié, et c'est fort heureux pour elle ; n'ayant que des idées très vagues sur le mariage, elle ne peut pas être ferrée sur le divorce ; mais il est certain que cette question a fait travailler son esprit.

Nous croyons qu'il y a là un réel danger ; le divorce étant motivé par l'adultère, il n'y a pas de raison pour que l'adultère ne soit pas compris dans les questions, ainsi de suite.

Ayons des jeunes filles instruites, mais qu'elles soient toujours considérées comme des jeunes filles ; c'est, de la part des directeurs de l'enseignement et des examinateurs, une affaire de tact.

REVUE DE LA PRESSE

Une polémique s'est engagée entre divers journaux royalistes de Paris et le *Pays*, organe bonapartiste, à propos de la conversation qu'a eue le prince Jérôme-Napoléon avec le correspondant de la *Perseveranza*.

On sait que, sans contester ni l'authenticité ni le fond des déclarations du prince, son secrétaire, M. Brunet, a écrit au *Figaro :*

« On pourrait croire que cette publication a été provoquée par le prince Napoléon.

» Mieux que personne, vous savez qu'il n'en est rien.

» Le prince n'a jamais hésité à dire nettement et publiquement toute sa pensée et à la signer.

» Il ne saurait être engagé par des paroles ou des écrits qui n'émanent pas directement de lui. »

Cette lettre inspire, au *Français*, une remarque que voici :

« Ainsi, la publication n'a pas été provoquée par le prince, qui ne se tient engagé que par les paroles ou écrits émanant directement de lui. Voilà la protestation du prince Napoléon. Peut-être semblera-t-elle un peu brève, en face d'un document où il est raconté que le prince Jérôme aurait parlé de son fils dans les termes suivants : *Ambitieux et faible, proie facile, exploité, acheté, moins croyant que moi*, — c'est-à-dire n'ayant aucune religion — suborné non seulement par des amis, *mais aussi peut-être par une amie, objet des réprobations les plus hautes*, condamné à vivre *ignoré de ses parents mêmes...* En vrai républicain qu'il est, le prince Jérôme aurait dit au prince Victor, d'après le correspondant du journal italien, qu'il doit borner son rôle à être *un fils de famille quelconque*. Le César «déclassé» entend «déclasser son fils». Nous n'avons pas à entrer dans ces tristes débats ; nous dirons seulement, en retournant les expressions du prince Jérôme, qu'*un père de famille quelconque*, placé en face d'un récit comme celui que le *Figaro* a publié hier, aurait protesté autrement qu'il ne le fait dans sa lettre rectificative. »

Le *Pays*, par la plume de M. Robert Mitchell écrit :

« Le Prince Napoléon s'arrête au Consulat, le Prince Victor veut pousser les destinées communes jusqu'à l'Empire. »

« Aujourd'hui, l'ambition d'un Prince est une vertu; en recherchant le pouvoir, il revendique *moins un droit qu'un devoir périlleux*.

» Ce devoir, le prince Napoléon le veut accomplir seul ; volontiers, il rappelle le sort magique de tous les princes héritiers depuis 1789, et délibérément il prétend écarter ses fils de cette voie glorieuse et fatale qui commence au pied du trône et se termine chez le cordonnier Simon, à Frohsdorff ou au Zoulouland.

» Il veut être le dernier de sa race, achever la grande révolution française et disparaître avec les siens au seuil d'une République idéale dont il aurait assuré la perpétuité.

Le prince Victor refuse de s'associer à ce rêve, et n'entend pas abdiquer les grandes obligations que le plébiscite de 1870 lui impose éventuellement — à son heure. Le sang des Napoléons n'est pas dégénéré dans ses veines; il ne peut se résigner au rôle effacé que la politique de son père lui assigne dans l'avenir.

Ce jeune César veut sa part dans l'œuvre commune, il n'accepte pas que l'on borne à ses yeux l'horizon.

« Il est Napoléon et n'entend pas retomber Bonaparte. »

« Et ceci dit, nous ne nous lasserons pas de répéter que jamais le prince Victor n'a songé à opposer son droit héréditaire au droit immédiat du Prince Napoléon ; jamais il n'a toléré qu'en sa présence on accusât son père, ni même qu'on lo combattît ; et si demain les communes tristesses de l'exil les remettaient en présence, le fils n'aurait pas à solliciter le pardon du père, ni le père à exiger la soumission du fils.

La *Gazette de France* émet cette réflexion :

Le prince Napoléon est un homme instruit et intelligent; il lui était impossible de ne pas comprendre que l'hérédité fixée par les sénatus-consultes, même confirmée en apparence par les plébiscites, est la négation de la Souveraineté du Peuple qui est la pierre angulaire, le fondement essentiel de la Démocratie. La logique le poussait donc à répudier cette hérédité pour s'en tenir à la Souveraineté du Peuple et comme, dans les traditions de sa famille, il trouve le Consulat aussi bien que l'Empire, tout porte à croire que ses déclarations présentes ne manquent pas de sincérité.

Le terrain politique se trouve donc déblayé de l'Empire par la renonciation du prince Napoléon et par l'anathème qu'il vient de lancer sur la tête du prince Victor.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

En rendant compte hier du conseil des ministres, nous avons dit sommairement que M. Sadi-Carnot, ministres des finances, avait soumis à ses collègues un projet de loi sur les caisses d'épargne.

Voici quelques détails complémentaires.

Ce projet, qui comporte sept articles, règle à nouveau les rapports des caisses d'épargne avec le Trésor et organise le contrôle de l'État sur ces caisses.

Les sommes provenant des dépôts des caisses d'épargne seront employées en valeurs d'Etat ou garanties par l'Etat, sauf la réserve nécessaire pour les besoins du service.

Les ventes et achats seront effectués sous le contrôle de la commission de surveillance. Le ministre aura un droit d'approbation ou de véto.

Le compte courant des caisses d'épargne au Trésor ne pourra excéder 100 millions.

Le total des versements et remboursements ne pourra excéder 2000 fr. par an et par déposant.

L'intérêt servi par l'Etat pour les dépôts qu'il reçoit des caisses d'épargne sera réduit à 3.25 p. c.

Les bénéfices des revenus des fonds des caisses d'épargne sont affectés ; 1° au paiement des frais de contrôle de l'Etat sur les caisses privées ; 2° à la constitution d'un fonds de réserve destiné à couvrir les pertes qui pourraient résulter pour les déposants de la mauvaise gestion des caisses d'épargne.

Le projet contient une clause portant que les remboursements ne sont exigibles qu'à raison de 100 fr. par quinzaine et par déposant, à moins que le ministre des finances ne juge pas utile d'user de cette faculté. Cette disposition n'est pas destinée à être appliquée dans la pratique courante; elle n'est introduite que pour le cas d'événements exceptionnels.

Le projet de loi doit subir quelques retouches de détail suggérées au conseil. Il sera déposé sur le boreau de la Chambre dès que ces legères modifications auront été effectuées.

Le conseil des ministres, sauf sur quelques points de détails, a donné son approbation au projet de M. Sadi-Carnot; qui va être déposé sur le bureau de la Chambre.

LES FUNÉRAILLES DU ROI DE BAVIÈRE

Munich, 19 juin. — Depuis midi, les cloches de toutes les églises sonnent le glas funèbre et, de minute en minute, la voix lugubre du canon se fait entendre. Il fait un temps radieux.

Le corps du roi Louis II, en costume de grand-maître de l'ordre de Saint-Hubert, avait été mis en bière dans la nuit.

La cérémonie funèbre a commencé à une heure de l'après-midi. Les troupes de toutes armes, sous le commandement du général baron de Horn, aide-de-camp du roi, entouré des généraux de service, forment la haie depuis le palais royal jusqu'à l'église Saint-Michel, où le roi dormira du sommeil éternel à côté de ses ancêtres. Toute la population est dans les rues, aux fenêtres et sur les toits des maisons.

Une salve de cent et un coups de canon, les appels des trompettes et les roulements des tambours annoncent que le cortège se met en marche.

A la suite des détachements d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie viennent les cadets et les élèves de l'école de guerre ; les serviteurs à la livrée royale, puis le clergé conduit par les archevêques et évêques de Bavière, les confréries de capucins, de franciscains, vingt-cinq moines vêtus de noir, la tête couverte de la cagoule et portant des torches.

Deux escadrons de cavalerie précèdent le char funèbre tout étincelant de broderies d'or et d'argent et conduit par huit chevaux noirs. Le cercueil, couvert de roses et de lauriers, surmonté du sceptre, de la couronne et de l'épée, est placé sur le haut du char.

Le drapeau mortuaire est porté par des chevaliers de Saint-Georges en uniformes rouges. Ils appartiennent à la plus haute noblesse du royaume.

A droite et à gauche du char, se tiennent les généraux aides de camp du roi; des pages portant des torches, des gardes du corps, aux colossales statures, portant des hallebardes, suivent le char.

Le cheval du roi, couvert d'un voile noir, est tenu en main par deux premiers piqueurs.

Viennent ensuite :

Le prince Luitpold, qui paraît profondément affligé. Le régent du royaume est suivi du prince héritier d'Allemagne, ayant en main le bâton de maréchal; de l'archiduc Rodolphe, prince impérial d'Autriche; du grand-duc de Hesse, du grand-duc de Bade, du prince d'Oldenbourg, du duc de Gênes, représentant le roi d'Italie; du duc de Leuchtenberg, représentant du czar; des princes de Saxe, de Wurtemberg, d'Analt et des princes royaux de Bavière.

Les députations du 1er régiment de hussards de Westphalie, du 5e régiment d'infanterie autrichienne dont le roi Louis II était le chef honoraire.

Les dignitaire, les officiers de la couronne, les députés, les chambellans et tous les hauts fonctionnaires du royaume.

Plus de vingt-cinq mille personnes assistaient à cette cérémonie grandiose et, au passage du cercueil, la foule éclatait en sanglots. Malgré ses excentricités, le roi Louis II était très aimé de son peuple. On ne se souvenait, en présence de cette fin si tragique, que de l'aurore de ce règne qui promettait d'être si brillant et qui se termine d'une façon si lamentable.

A l'arrivée à l'église, l'archevêque de Munich, entouré de son clergé, a donné la bénédiction suprême, et le cercueil, précédé par M. le comte de Castell et par M. de Crailsheim, ministre de la maison du roi, a été descendu dans le caveau qui a été ensuite scellé.

HISTOIRE D'AUJOURD'HUI

EN AVANT LA RIGOLADE

Décidément la populace de Paris retourne à la barbarie; non pas même à cette barbarie des peuples primitifs, qui a en elle une certaine grandeur et une sorte de naïveté sauvage, mais à une barbarie corrompue qui a tous les raffinements vicieux des nations vieillies et en décadence.

En vérité, il n'y a d'analogue à certains tableaux sinistres que la police correctionnelle et la cour d'assises nous font parfois entrevoir, que le spectacle que nous offrent les Romains de la décadence dans les pages de Pétrone.

Quels faits plus odieux, par exemple, que celui qui vient de se passer dans le quartier de la Chapelle, à Paris, ou un misérable, dans des circonstances qui ne sont peut-être jamais présentées avec un tel caractère de lâche persévité, a fait subir les derniers outrages à sa jeune sœur luttant désespérément contre lui.

Ce qui fait véritablement frémir dans ce crime et le révèle comme le signe d'une corruption publique parvenue à son plus haut degré, ce sont surtout les circonstances qui l'ont accompagné.

En effet, ce crime, comme tant d'autres crimes de ce genre, n'a pas été commis dans la solitude, loin de tout regard, de tout témoin. Non ! le scélérat qui l'a commis avait donné rendez-vous à ses compagnons de vice et de débauche, pour assister à son abominable attentat. Par une sorte de vanité dans le crime, il avait répondu à l'incrédulité de ces autres misérables — qui l'étaient cependant alors un peu moins que lui — en leur